



Le Mag'

du Pays d'Othe Aixois



27 Avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix-en-Othe

Madame, Monsieur,

Avec ce sixième numéro du Mag', nous allons poursuivre notre découverte des villages qui font notre belle Communauté de communes. C'est donc aujourd'hui Bérulle que son maire Roger Bruggemann nous fait découvrir. J'ai pour ma part, un attachement particulier pour ce village, car si en septembre 1967, celle qui allait devenir mon épouse n'y avait pas été nommée institutrice, je n'aurais certainement jamais goûté aux saveurs du Pays d'Othe et n'aurais pas souhaité y revenir et m'y implanter quelques années plus tard au retour d'un séjour à l'étranger. Par voie de conséquence, je ne pense pas qu'en ce dimanche matin 21 février, je serais à mon ordinateur, attelé à rédiger cet édito du Mag'...

Dans mon dernier édito, je vous faisais part de la mise en application prochaine de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) et des propositions de Madame la Préfète qui étaient celles, dans le cadre de la réorganisation territoriale, de réunir les trois communautés de Bouilly-Mogne-Aumont, des Portes du Pays d'Othe et du Pays d'Othe Aixois en une seule Communauté de communes.

Je vous indiquais également que, dans sa réflexion, notre conseil communautaire n'avait pas agréé à cette proposition, arguant que ce regroupement ne constituait pas un bassin de vie cohérent. En effet, la quasi-totalité des communes de Bouilly-Mogne-Aumont fait partie, selon l'Insee, du bassin de vie de Troyes, alors que 19 des communes des deux autres communautés sont partie intégrante, toujours selon l'Insee, du bassin de vie intermédiaire d'Aix-en-Othe.

Notre conseil communautaire a donc proposé la réunification des deux communautés des Portes du Pays d'Othe et du Pays d'Othe Aixois, afin de créer une nouvelle communauté qui porterait le nom de Communauté de communes du Pays d'Othe, marquant ainsi, au-delà du travail en commun effectué depuis plus de quarante ans, l'attachement à un territoire dont l'identité tant géographique, qu'historique ou humaine est patente.

Soumis une interrogation semblable, il n'en a pas été de même au sein du conseil communautaire des Portes du Pays d'Othe, 6 des 9 communes constituant la Communauté de communes, ayant exprimé le souhait d'être rattachées à l'Agglomération du Grand Troyes, les 3 autres, Neuville-sur-Vanne, Chenegy et Bercenay-en-Othe, à celle du Pays d'Othe Aixois.

C'est donc un amendement proposant l'intégration de ces trois communes et la création de ce fait d'une nouvelle Communauté de communes du Pays d'Othe, qui a été validé la semaine dernière par le bureau de notre conseil communautaire puis, déposé en Préfecture et qui sera présenté lors de la réunion de la Commission départementale

de coopération intercommunale le 4 mars prochain. Si cette commission, ce que nous espérons, venait à se prononcer positivement, notre nouvelle Communauté de communes serait donc composée de 16 communes, pour une population d'un peu plus de 8100 habitants. Si cette proposition était validée par la CDCI, cette création interviendrait au 1er janvier 2017.

Au-delà de la mise en œuvre de cette nouvelle communauté, un certain nombre d'autres points resteront à préciser, comme par exemple, la pérennisation ou non du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural).

Celui-ci, lien entre les deux communautés de communes des Portes du Pays d'Othe et du Pays



N°6 - MARS/AVRIL 2016

d'Othe Aixois a permis au cours de ces dernières années d'avoir en commun un certain nombre d'actions comme la gestion des enveloppes régionales dédiées au territoire du Pays d'Othe, ou encore, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat) ou de l'ORAC (Opération de restructuration du commerce et l'artisanat) .

Le PETR a été désigné comme référent dans le cadre de l'appel à projet européen qui a été déposé récemment au Conseil Régional, et assure, depuis sa création, la gestion de l'école de musique intercommunale du Pays d'Othe, ce qui n'est pas là la moindre de ses missions.

Après que sa suppression ait été évoquée, dans le cadre du schéma de la réorganisation territoriale présentée par Madame la Préfète le 5 octobre dernier, celui-ci serait conservé, c'est ce qui nous a été précisé dernièrement par les services de la préfecture. Là encore, affaire à suivre...

Par ailleurs, au-delà de ces transformations à venir, notre communauté n'en continue pas moins de gérer le quotidien.

Dans ce cadre, a été mis en place début janvier le tri sélectif pour le papier et les contenants, plastiques ou autres et nous espérons que ce nouveau service vous apporte toute satisfaction dans le cadre de la gestion de vos déchets. Pour le cas où vous rencontriez des problèmes, notamment concernant la collecte des « sacs jaunes », n'hésitez pas à nous en faire part.

Autre dossier, celui de la construction du nouveau bâtiment qui abritera l'école de musique, qui se poursuit dans de bonnes conditions. La mise à disposition des nouveaux locaux est toujours prévue pour la prochaine rentrée scolaire, ou pour le moins, si des problèmes inattendus venaient à surgir, pour le 1er janvier 2017.

Tenant à vous assurer de ma cordiale amitié et de la disponibilité de l'ensemble des conseillers communautaires au service des politiques mises en œuvre dans le cadre de ma Communauté De Communes du Pays d'Othe Aixois.

Yves FOURNIER
Président de la CDCPOA

PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu
le 3ème mercredi de chaque mois
de 9 h 30 à 12 h 00.

Dans les locaux de la mairie
d'Aix-en-Othe,
1 avenue Georges Clémenceau.

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

CDAD 10

Pour les habitants de la Communauté
de communes du Pays d'Othe Aixois.

Permanences d'informations et d'orientation
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

Mercredi 9 Mars 2016
14 h 30 - 16 h 30
Mercredi 6 Avril 2016
8 h 30 - 10 h 30



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la
Communauté de communes - **03 25 46 70 63**

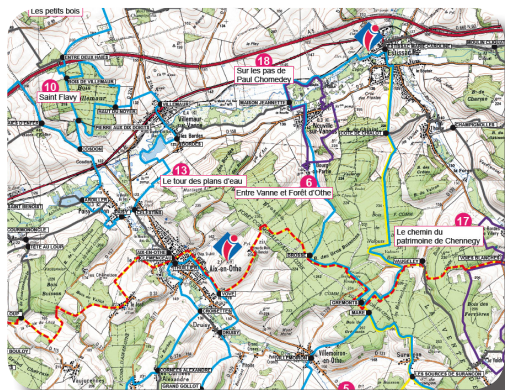
LA RANDONNÉE EN PAYS D'OTHE

LA CARTE DE RANDONNÉES.

400 kilomètres de sentiers de randonnées sur un fond de carte ING au 1/50000^{ème}.

Le réseau relie **23 communes** : Aix-en-Othe, Bercenay-en-Othe, Bérulle, Bouilly, Bucey-en-Othe, Chenegy, Estissac, Fontvannes, Maraye-en-Othe, Messon, Neuville-sur-Vanne, Nogent-en-Othe, Paisy-Cosdon, Pâlis, Planty, Prugny, Rigny-le-Ferron, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Mards-en-Othe, Villemoiron-en-Othe, Vauchassis, Villemaur-sur-Vanne et Vulaines.

Les sentiers se prêtent à différentes pratiques de randonnées douces : à pied, à VTT et à cheval.



UN RÉSEAU DE SENTIERS

Le réseau est organisé autour de boucles de 5 à 20 km reliées entre elles par des liaisons. Chaque randonneur peut, suivant son niveau et sa pratique, se construire son propre circuit.

Sur la carte sont représentés :

- les chemins de Petite Randonnée (PR)
- les chemins de Grande Randonnée de Pays (GRP) GRP Tour des Forêts d'Othe, GRP de Saint Jacques, GRP du Cidre
- le chemin de Grande Randonnée (GR2)

Les sentiers thématiques sont également représentés sur la carte :

- chemin du patrimoine du Valdreux
- chemin du patrimoine de Chenegy
- circuit «Sur les Pas de Paul de Chomedey Sieur de Maisonneuve»
- sentier du fer
- chemin de la mémoire
- sentier de l'écureuil.



LE BALISAGE

Le réseau est matérialisé sur le terrain par des poteaux directionnels qui indiquent le carrefour où le randonneur se situe, la direction et distance des communes les plus proches et des prochains carrefours.

RANDONNER ET VISITER

Au dos de la carte, sont indiqués pour chaque circuit, les éléments patrimoniaux à découvrir en chemin.

Les randonnées deviennent ainsi un prétexte à la découverte du patrimoine du Pays d'Othe : églises, chapelles, halles, châteaux, légendes locales...

OÙ LA TROUVER ?

La carte est en vente au prix de 2 € à l'Office de Tourisme Othe-Armance

2 rue Foch Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Sur la boutique en ligne de l'Office de Tourisme

<http://boutiquepaysdothe.jimdo.com>



Office de Tourisme Othe-Armance



Arrivé sur la commune de Bérulle en 1965 pour reprendre une exploitation agricole, je n'ai plus quitté ce magnifique village dans lequel je me suis rapidement investi et dont je suis le Maire depuis 29 ans.

Bérulle, situé en limite du département de l'Yonne, se retrouve ainsi aux confluences des régions Champagne-Ardenne et Bourgogne, dont il bénéficie des charmes respectifs.

Ainsi, lorsque l'on vient d'Aix-en-Othe, par la RD 31, après avoir traversé le hameau de Bois-le-Roi, on découvre dans un écran de verdure formé par la forêt, le village de Bérulle.

UN PEU D'HISTOIRE

Les origines de Bérulle, appelé alors Séant-en-Othe, sont certainement très anciennes, mais la première mention écrite date de 1140.

Au moyen-âge, Séant est une petite ville entourée de murs et de fossés, flanquée de bastions en état de soutenir un siège.

Vers 1467 la Duchesse de Nevers a vendu à Gallas de Bérulle la deuxième moitié des terres de la Seigneurie. Son fils Claude

de Bérulle, seigneur en totalité épouse Louise Séguier. Il meurt en 1600 et sa veuve hérite de Séant avec ses 4 enfants, dont Pierre qui deviendra Cardinal, Baron de Séant, aumônier du Roi.

Au milieu du XVI^{ème} siècle le protestantisme fait de grands progrès en Champagne et s'établit notamment à Séant-en-Othe : une école protestante y est même établie.

Au début du XVIII^{ème} siècle, la famille de Bérulle obtint que la seigneurie change de nom.

Pierre-Nicolas de Bérulle en est alors l'héritier : c'est pour lui qu'en 1704 Séant est érigé en marquisat sous le nom de Bérulle.

En 1732, Bérulle était un gros village comprenant plus de 300 communiant, en 1790 on y comptait 700 habitants.

AU COEUR DU TERRITOIRE

Village essentiellement rural, de 238 habitants, Bérulle et ses 11 hameaux, par la qualité de leurs paysages, sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du département de l'Aube depuis 1980.

Sa proximité avec la sortie de l'autoroute A5 et Aix-en-Othe où se trouvent tous les acteurs économiques, fait que beaucoup de maisons sont devenues des résidences secondaires, qui pourraient dans un avenir proche devenir des résidences principales si nous étions mieux desservis par les réseaux de téléphonie et par internet.



A défaut d'avoir une industrie porteuse d'emplois nous avons la chance d'abriter des métiers d'Art comme en témoignent notre vitrailiste et nos artistes peintres.

Le village est animé au gré des saisons par le comité des fêtes ou la municipalité lors des feux de la St Jean, du 13 juillet avec repas et feu d'artifice, du pèlerinage de Ste Reine le 1^{er} dimanche de septembre et la Saint Eloi le 1^{er} samedi de décembre

BÉRULLE VU PAR SON MAIRE

Bérulle, un village fleuri riche de :

- Ses sentiers de randonnée (sentier découverte autour de Ste Reine, Sentier du fer de 6 km et sentiers de grande randonnée vers Rigny-le-Ferron, Aix-en-Othe ou Villemoiron).

- Son lavoir de 1868 que l'on trouve présenté parmi les plus beaux de France.

- Sa chapelle Ste Reine, située au sommet d'une colline, protégée par la délimitation d'un site inscrit par arrêté du 5 septembre 1936 et qui a été miraculeusement épargnée par la tempête de 1999 qui a fait tomber tous les chênes séculaires l'entourant.



- Son église de la nativité de la Vierge, classée monument historique en 1840 dont le chœur, le transept et la nef sont les parties les plus anciennes (1510-1515). Son abside à 5 pans est éclairée par 5 grandes baies ornées de magnifiques vitraux classés. Le portail de construction gothique a été orné postérieurement d'un décor renaissance avec son arc triomphal daté de 1545.



Bérulle fût l'objet de nombreux événements climatiques ou «coups du sort» ayant généré maints dégâts aux personnes ou aux biens.

Parmi les plus marquants, on note :

- les inondations d'août 1756 et de janvier 1957,
- l'incendie du 5 mai 1758 où 14 maisons furent détruites,
- l'orage suivi de l'inondation du 17 janvier 1806,
- le creusement du bîme du cimetière du 5 mars 1879,
- les orages des 23 et 27 mai 1889 apportant 2 mètres d'eau dans le centre bourg,
- la tempête de décembre 1999 qui a détruit plus de 80 Ha de notre forêt dont beaucoup de chênes plusieurs fois centenaires.



Voici en quelques lignes notre village, mon village de Bérulle qui tente de résister à l'engloutissement programmé et à sa perte d'identité.

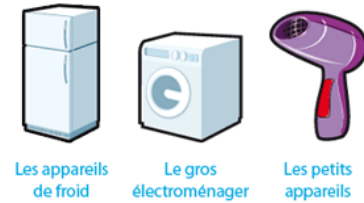
Roger BRUGGEMAN
Maire de Bérulle

ENVIRONNEMENT : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les D3E c'est une catégorie de déchets ménagers qui regroupe tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Petits et gros appareils électroménagers :

Lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain...



Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques :

télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, ordinateur, imprimante, scanner, photocopieur...



Petits appareils électriques et électroniques :

Réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...

LE SAVIEZ-VOUS

Une partie des D3E produits sur le territoire est recyclée dans le département : la société de recyclage d'appareils ménagers Rémondis, située à Saint-Thibault (agglomération troyenne) traite 45 000 tonnes de déchets par an et emploie une centaine de salariés.

Quelques exemples :



RECYCLONS LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Depuis le 13 août 2005, les produits mis sur le marché sont marqués d'un logo indiquant qu'il ne faut pas les jeter à la poubelle.



OÙ LES RAPPORTER ?

Les D3E doivent être déposés à la déchèterie où être rapportés auprès des commerces qui vendent ce type de produits.

COMMENT EST FINANÇÉ LE RECYCLAGE ?

Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables. Leur taux de recyclage varie entre 78 % et 84%. Le recyclage permet de produire de nouvelles matières premières secondaires et de fabriquer ainsi de nouveaux appareils tout en préservant les ressources naturelles.

L'éco-participation est indiquée sur les étiquettes de manière visible et séparée du prix du produit. C'est un outil de transparence et d'information. Elle est intégralement versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les anciens appareils.

Ce n'est pas une taxe, mais une participation au financement de la filière agréée. Ce n'est pas un financement par l'impôt mais par la consommation.

Jérôme RONCIN
Chef de projet environnement
et développement de la Communauté de communes

THÉÂTR'O BISTROT : UN DINER SPECTACLE PRÈS DE CHEZ VOUS



Samedi 5 mars 19h30
Grill'Othe à Saint-Mards-en-Othe

MENU 27 € Boissons non comprises

- Aumônière de soumaintrain mesclun de salade vinaigrette au cidre
- Mignon de porc poêlé crème de foie gras, écrasé de pomme de terre monté au beurre, herbes fraîches, et tomates cerises
- Bavarois aux fruits rouges frais

☎ +33(0)3 25 70 10 03

Coordonnées GPS : 48°10'20.1"N 3°47'59.0"E



Vendredi 29 avril 19h30
Brasserie des Tilleuls à Palis

MENU 26 € Boissons non comprises

- Amuse-bouches et apéritif offerts
- Croustillant de petits légumes au Choucroute et Saint-Agur
- Sauté de canard aux champignons - garniture de légumes
- Fromages
- Aumônière pomme ratafia

☎ +33(0)3 25 46 87 96

Coordonnées GPS : 48°17'16.7"N 3°42'27.4"E

Les deux comédiens

Jean Michel Guérin et Fabien Joubert

vous proposent de participer à une forme théâtrale originale, une conférence humoristique sur le thème :

LA MÉCANIQUE DES ESPRITS



LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

DE JANVIER À JUIN PÂLIS

Atelier peinture pour enfant.

MERCREDI 2 MARS AIX-EN-OTHE

Matinée enfant au CMS d'Aix-en-Othe.

SAMEDI 5 MARS PÂLIS

Soirée et repas Antillais.

5 & 6 MARS PÂLIS

Atelier poésie.

SAMEDI 12 MARS AIX-EN-OTHE

Présentations de photos sur l'Irlande.

SAMEDI 12 MARS AIX-EN-OTHE

Carnaval.

MARDI 15 MARS AIX-EN-OTHE

Cinéma - «Encore Heureux» à la MJC à 20 h 30.

SAMEDI 19 MARS AIX-EN-OTHE

Mars Bleu à la MJC.

SAMEDI 19 MARS AIX-EN-OTHE

Relaxation avec Peggy à la MJC.

SAMEDI 26 MARS MARAYE-EN-OTHE

Rencontre avec les chiens de traîneau.

SAMEDI 26 MARS PÂLIS

Chasse aux oeufs.



DIMANCHE 27 MARS VILLEMAUR/VANNE

Course pédestre La Panadière.

SAMEDI 9 AVRIL AIX-EN-OTHE

Danse et Zumba à la MJC.

SAMEDI 9 AVRIL SAINT-MARDS-EN-OTHE

Cinéma - «La Tour 2 controle infernale».

DU 11 AU 20 AVRIL AIX-EN-OTHE

Bourse aux vêtements et articles de puériculture.

12 AU 16 ET 26 AU 30 AVRIL PÂLIS

Atelier théâtre pour enfants de 8 à 12 ans.

SAMEDI 13 AVRIL SAINT-MARDS-EN-OTHE

Cinéma - «ZOOTOPIE».

DIMANCHE 17 AVRIL RIGNY-LE-FERRON

Théâtre comédie.

DIMANCHE 17 AVRIL AIX-EN-OTHE

Randonnée pédestre.

MARDI 19 AVRIL AIX-EN-OTHE

Cinéma «La Vache» à la MJC.

SAMEDI 23 AVRIL AIX-EN-OTHE

Stage **CARDIO** à la MJC.

JEUDI 28 AVRIL AIX-EN-OTHE

Sortie à Orléans sur le thème «sur les pas de Jeanne d'Arc».

SAMEDI 30 AVRIL AIX-EN-OTHE

Concours de dictée.

DIMANCHE 1^{ER} MAI AIX-EN-OTHE

Vide grenier.

VENDREDI 6 MAI AIX-EN-OTHE

Don du sang.

7 & 8 MAI PÂLIS

Foire aux vins et produits du terroirs.

DIMANCHE 8 MAI VILLEMAUR/VANNE

Fête des plantes.



LUNDI 9 MAI AIX-EN-OTHE

Journée de l'Europe.

14 & 15 MAI AIX-EN-OTHE

Exposition ARPA MJC-MTP

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme : 03.25.80.81.71

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

Horaires d'hiver (du 1^{er} Octobre au 31 Mars)

Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*

Chemin du Four - Route de Villemoiron
Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tel : 03 25 81 18 39

ATTENTION PASSAGE AUX HORAIRES D'ÉTÉ À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

Horaires d'été (du 1^{er} Avril au 30 Octobre)

Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*



* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tel : 03 25 46 70 63
Fax : 03 25 46 66 03
SITE WEB : cdc-pays-othe-aixois.jimdo.com

Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

2, Rue Maréchal Foch - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS
Tél : 03 25 80 81 71 - **Email :** ot@tourisme-othe-armance.com
SITE WEB : www.tourisme-othe-armance.com



Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur l'application OTHE ARMANCE.

Disponible sur App Store et Google play

Horaires hors saison

Mardi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Mercredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi	10 h à 12 h 30
Vendredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Samedi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30

Directeur de la publication

Yves FOURNIER

Impression

La Renaissance

Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois

Tirage

3900 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016